



## 2 cm d'eau dans ma cave ... depuis 5 ans !

Par **Mbobo06**, le **07/02/2013** à **12:36**

Bonjour,

J'ai acheté il y a maintenant 5 ans un appartement avec une cave. Dans celle-ci, il y a toujours eu environ 2 cm d'eau, une fuite en provenance semble-t-il de la copropriété voisine, déclarée environ 2 ans avant mon achat. Ma cave et celles de 2 autres lots sont inutilisables.

Conciliant et n'ayant pas un besoin de stockage, j'ai patiemment écouté le syndic et les copropriétaires non concernés, pleins de bons sentiments lors des AG, prodiguant conseils et parlant d'intentions de faire (Y a qu'à, faut qu'on ... comme on dit). Voyant l'amateurisme de notre syndic dans la gestion de ce problème, je me suis rapidement mis au conseil syndical pour tenter de mieux appréhender le problème. Hélas, d'autres soucis de copropriété m'ont alors éloigné de mon problème de cave mais m'ont permis de me rendre compte que l'amateurisme du syndic s'appliquait aux autres dossiers également ! J'ai tenté de proposer un autre syndic dans l'espoir d'une meilleure prise en charge de la copropriété mais sans succès (« Trahison » de la part des autres membres du CS, mais là n'est pas le problème).

Pour résumer, disons que cela n'a que trop duré et que j'en ai marre d'être gentil !

Que puis-je faire pour impliquer un peu plus le syndic dans cette affaire ?

Je paye 2/1000e sur cette cave, c'est insignifiant, mais puis-je obtenir simplement une décision (de justice ?) me dispensant de charge sur ce lot ?

Merci pour vos conseils avisés.

Par **HOODIA**, le **07/02/2013** à **14:47**

Nous avons un problème de cave identique avec l'eau..

Le syndic ne peut forcer la porte de la cave ,ce qui limite l'intervention par le refus de la propriétaire âgée...